

# Dossier de presse pour l'enquête publique Pure Salmon

par "Usines de saumons non merci"

09 décembre 2025



## Contacts presse

Esther Dufaure 07 88 07 76 69 esther@seastemik.org  
Maxime de Lisle 07 82 74 55 55 maxime@seastemik.org

## SOMMAIRE

<b>1. Pure Salmon en quelques chiffres</b>	<b>3</b>
<b>2. Comprendre le projet Pure Salmon</b>	<b>5</b>
<b>3. Pourquoi les usines terrestres de saumons sont un désastre économique, écologique et social ?</b>	<b>7</b>
<b>4. Contexte environnemental global</b>	<b>9</b>
<b>5. L'enquête publique</b>	<b>10</b>
<b>6. Calendrier des actions</b>	<b>11</b>
<b>7. Annexes</b>	<b>11</b>

---

## En bref

**L'élevage terrestre de saumons présente des risques économiques, environnementaux, et sanitaires majeurs. La technologie reste expérimentale, avec une rentabilité non démontrée et des incidents récurrents. Pour le territoire girondin, les menaces pèsent sur le tourisme, la conchyliculture et la pêche artisanale. Face à ces constats, la mobilisation locale est forte et une proposition de loi transpartisane demandant un moratoire de 10 ans a été présentée en mars 2025.**

## Notes

Les chiffres et dates sont listés ici en fonction de la meilleure source disponible le jour de l'écriture de ce dossier de presse, et avant la publication de l'ensemble des pièces prévues dans le cadre de l'enquête publique. Ils sont sujets à modifications.

## Contacts presse

Esther Dufaure 07 88 07 76 69 [esther@seastemik.org](mailto:esther@seastemik.org)  
Maxime de Lisle 07 82 74 55 55 [maxime@seastemik.org](mailto:maxime@seastemik.org)

## A propos de "Usines de saumons non merci"

La mobilisation est portée par le collectif "Usines de Saumons non merci" qui est coordonné par les associations et collectifs Estuaire 2050, La Fraie Sauvage, Pays Royannais Environnement et Seastemik. Ce collectif est le symbole fort d'une union des forces vives locales et nationales qui refusent l'installation de cette industrie toxique. Un ensemble de femmes et d'hommes soucieux.ses de repenser nos modes de consommation et de protéger nos économies locales et régionales, et d'engager une réelle transition écologique et sociale pour aspirer à un avenir meilleur.

## 1. Pure Salmon en quelques chiffres

### Investissement & production

- Prévision de **10 000 tonnes** de saumons par an, soit l'équivalent d'**un quart de la production piscicole française** (env. 40 000 tonnes), ou presque l'équivalent des débarquements de **pêche en Nouvelle-Aquitaine (12 000 tonnes)**
- **3 millions de saumons par an**, élevés dans l'équivalent de près de **250 piscines olympiques**.
- **275 millions d'€** d'investissement annoncé pour une convention d'occupation de **49 ans** avec le GPMB

### Zone ciblée

- **14 hectares** sur le site industrialo-portuaire du Verdon-sur-Mer
- Une ancienne vasière, remblayée en 2015
- Site "clés en main France 2030"
- Site en bordure du **Parc naturel marin** Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis et du **Parc Naturel Régional** du Médoc
- Aux abords immédiats de 2 zones NATURA 2000 et de 3 zones naturelles d'intérêt : ZICO, ZNIEF 1 et 2

### Emploi

- **Promesse d'emploi surévaluée : 250 emplois annoncés** (pour une mise en production estimée à partir de 2030) VS **850** emplois pour 10 000 tonnes de truite chez Aqualand ; **8 000** emplois pour 12 000 tonnes débarquées en pêche artisanale en Nouvelle-Aquitaine

### Consommation d'eau, énergie et environnement

- Empreinte carbone : **70 000 de tonnes de CO<sub>2</sub>** par an
- Consommation d'eau : **6 500 m<sup>3</sup> d'eau par jour** = consommation d'une ville de 44 000 habitants. Pompages à 200 m du rivage, près d'une plage familiale
- Consommation électrique : **100 à 125 GWh/an** = consommation d'une **ville de 40 000 habitants**
- Dépendance aux importations : **233 milliards de poissons sauvages** devront être pêchés + **436 000 tonnes de soja** devront être récoltés chaque année pour nourrir les saumons
- Densité d'élevage extrême : **jusqu'à 80 kg/m<sup>3</sup>** (contre 15-25 kg/m<sup>3</sup> en mer), créant stress, maladies et nécessitant potentiellement des traitements médicamenteux. C'est jusqu'à **500 poissons par mètre cube d'eau.**

### Logistique & transports

- Durée du chantier : **environ 3 ans**
- Trafic routier équivalent à **15 à 25 semi-remorques** par jour minimum
- Estimation de **27 tonnes/jour** de boues humides (issue des déjections animales) à évacuer

### Plan 3D de l'usine (source Pure Salmon France)



### Vue potentielle d'un intérieur d'usine de saumons

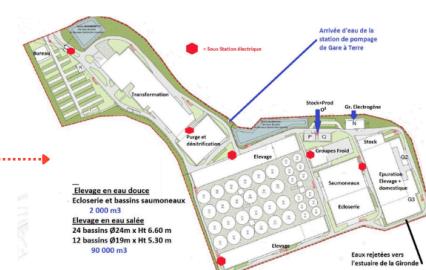


### Zone d'implantation du site

Dans 1 zone naturelle d'intérêt



Un site industriel 2 en 1 de 75 000 m<sup>2</sup>



## 2. Comprendre le projet Pure Salmon

### Les dates clés

- 2020 : Annonce du projet Pure Salmon à Boulogne-sur-Mer
- 2021 : Pure Salmon abandonne son projet à Boulogne-sur-Mer et se positionne au Verdon
- Août 2022 : début de la mobilisation locale portée par le collectif Eaux Secours Agissons (ESA)
- Avril 2023 : Pure Salmon assigne en justice l'association ESA
- Septembre 2023 : Pure Salmon retire son dossier ICPE, jugé insuffisant par les services de l'Etat sur les garanties de la provenance en eau
- Octobre 2023 : dépôt du 2<sup>e</sup> projet
- 10 janvier 2025 : Pure Salmon France est débouté en appel du procès "procédure baillon"
- Juin 2025 : modification du PLU adoptée et manifeste au Verdon contre le projet
- Septembre 2025 : avis favorable du conseil municipal
- Octobre 2025 : les services de l'Etat juge le dossier Pure Salmon recevable sur la forme
- 29 novembre 2025 : rassemblement (presque 1000 personnes) contre le projet sur les deux rives
- 15 décembre 2025 - 19 décembre 2026 : période d'enquête publique
- Printemps 2026 : décision par le préfet de Gironde

### Pure Salmon France au Verdon-sur-Mer : un projet industriel sous haute tension depuis 2021

Prévu initialement à Boulogne-sur-Mer, le projet d'implantation d'une usine de saumons Pure Salmon, de 10 000 tonnes par an, a été débouté en 2021 par les services de l'Etat et une forte opposition locale. La société Pure Salmon France (PSF) s'est repliée sur le site du Verdon-sur-Mer dès 2022, cette usine de saumons suscite de fortes inquiétudes sociales et environnementales et espoirs économiques. Porté par le fonds international 8F Asset Management (Singapour), qui ambitionne de devenir le premier producteur mondial de saumons élevés à terre, le projet illustre aujourd'hui les tensions entre développement industriel, ressources naturelles et acceptabilité locale.

### Un projet aux ambitions considérables

Pure Salmon France prévoit un investissement de **275 millions d'euros** et annonce la création de **250 emplois**. L'installation, prévue sur **14 hectares** d'un site industriel du **Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB)**, doit associer élevage en bassins à terre selon la technologie **RAS (aquaculture en recirculation)** et une unité de transformation (filets, saumon fumé). Les sous-produits seraient envoyés dans le nord de la France pour l'alimentation animale.

Séduit par les promesses économiques, le GPMB signe avec PSF en avril 2022 une convention d'occupation pour **49 ans**. Le projet est alors soutenu par les élus locaux, dans un territoire tourné vers le tourisme, la pêche et l'ostréiculture et à la population vieillissante.

### Premiers revers et doutes technologiques

Dès 2023, les services de l'État estiment que le **premier dossier est insuffisant** et invitent PSF à le retirer. C'est un nouveau revers après un premier échec d'implantation près de Boulogne-sur-Mer. Dans le même temps, les opposants relèvent que les usines annoncées aux **États-Unis et au Japon ne sont pas opérationnelles**, et que la technologie interne de l'entreprise n'a jamais été éprouvée pour l'élevage de saumons adultes à grande échelle.

Un obstacle majeur apparaît : l'**accès à l'eau potable**, impossible à partir du réseau public en raison des volumes nécessaires. PSF doit envisager la production d'eau douce à partir d'eau saumâtre, impliquant

des pompages sensibles dans une nappe stratégique pour l'alimentation en eau de la métropole bordelaise. En novembre 2023, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Nappes profondes rend un avis défavorable.

Par ailleurs, le PLU du Verdon ne permettait pas initialement l'implantation du site. Les nuisances sonores et olfactives inquiètent également les riverains.

### **Un second projet plus consommateur de ressources**

En octobre 2023, Pure Salmon France dépose un second projet nettement plus consommateur de ressources : 6 500 m<sup>3</sup> d'eau par jour (l'équivalent d'une ville de 44 000 habitants), 100 à 125 GWh d'électricité par an (soit une ville de 40 000 habitants) et rejets d'effluents dans l'estuaire de la Gironde, classé Natura 2000 et nécessitant une station d'épuration de 100 000 habitants. Les pompages d'eau seraient situés à 200 mètres d'une plage familiale, sous réserve d'autorisation de l'Agence Régionale de Santé. Le projet implique également une intensification du trafic routier dans un secteur déjà saturé, notamment l'été.

### **Évolutions politiques et inquiétudes largement partagées**

En **2025**, la commune modifie son **PLU** pour rendre l'implantation possible malgré des recours. Le **permis de construire**, déposé en juin 2024, reçoit un avis favorable du conseil municipal en septembre 2025, mais reste **en instruction préfectorale**. Les avis rendus en **2025** par le **BRGM, le Parc naturel marin et les CLE** soulignent de **fortes fragilités du dossier** : risque pour la nappe de l'Éocène, incertitudes sur le traitement des effluents, **absence d'études d'impact environnemental récentes et complètes**. Sur le plan social, les **250 emplois annoncés apparaissent surévalués** et restent flous quant aux conditions de travail et aux qualifications, alors que la production ne débuterait pas avant **2030**. Le chantier de **trois ans** fait craindre des nuisances importantes.

### **Validation du dossier ICPE et ouverture d'une enquête publique**

Quatre ans après son annonce et dans un contexte de **restructuration de la direction du groupe** et d'incertitudes sur ses projets internationaux, le projet Pure Salmon au Verdon-sur-Mer demeure **incertain**, juridiquement contesté et techniquement sensible. Il cristallise aujourd'hui un **débat majeur sur l'usage de l'eau, la transition industrielle, la protection de l'estuaire de la Gironde et le modèle de développement local**.

**Suite à la validation du dossier ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) par les autorités publiques, une enquête publique a été ouverte** du 15 décembre 2025 au 19 janvier 2026 afin de recueillir les observations du public sur ce projet porté par l'entreprise Pure Salmon.

C'est une étape cruciale, qui va permettre aux citoyen·ne·s de s'exprimer et de participer au processus de décision, trop souvent mené sous le poids des lobbies industriels. Nous espérons que l'enquête publique augure **l'abandon de ce projet destructeur** qui comporte des risques de dommages irréversibles.

### **3. Pourquoi les usines terrestres de saumons sont un désastre économique, écologique et social ?**

L'élevage terrestre de saumons présente des **risques environnementaux, économiques et sanitaires majeurs**. La technologie reste **expérimentale**, avec une **rentabilité non démontrée** et des **incidents récurrents**. Pour le territoire girondin, les menaces pèsent sur **le tourisme, la conchyliculture et la pêche artisanale**. Face à ces constats, une proposition de loi transpartisane demandant un moratoire de 10 ans a été présentée en mars 2025. Cette proposition de loi est soutenue par 110 députés de tous les partis sauf le Rassemblement National.

#### **La technologie RAS : présentation et limites**

L'élevage terrestre de saumons en circuit fermé repose sur la technologie RAS (Recirculating Aquaculture System) dont la technologie consiste à **élever de manière ultra-intensive des saumons de la naissance à l'abattage dans des bassins hors-sol**. Ce système permet le traitement continu de l'eau, qui est réinjectée dans l'élevage après plusieurs étapes d'assainissement. **Le recyclage n'est toutefois pas total** : 1 à 10 % de l'eau sont pompés et rejetés quotidiennement. Cette technologie est présentée comme une alternative aux problèmes environnementaux des élevages en mer, mais présente **des défauts structurels tant dans la gestion interne que dans le traitement de ses rejets**.

Cette technologie, encore expérimentale, représente un saut dans l'inconnu aux conséquences potentiellement désastreuses sur l'Océan et les personnes qui en dépendent. Ces systèmes en circuit fermé sont souvent présentés comme une alternative plus durable aux élevages en mer. Pourtant, cette narration masque leurs risques technologiques, la logique d'hyper-croissance qui la sous-tend et le fait que ce modèle industriel reste en contradiction avec l'urgence de protéger l'Océan.

#### **Un projet incompatible avec l'économie territoriale du Verdon**

L'implantation au Verdon-sur-Mer **menace le tissu économique des deux rives de l'estuaire de la Gironde**. Le Nord Médoc (du Verdon à Soulac) et le Pays Royannais tirent leur principale ressource du **tourisme**, fondé sur le caractère préservé des paysages, le patrimoine naturel et classé UNESCO (marais, plages, phare) et l'absence d'infrastructures industrielles lourdes. En cas d'accidents techniques ou de controverses environnementales, **c'est l'ensemble du territoire qui pourrait voir son image dégradée**. Les rejets quotidiens dans l'estuaire (**6 500 m<sup>3</sup>/jour**) concernent les deux rives et menacent des activités historiques : **la pêche artisanale et la conchyliculture**, secteurs identitaires du territoire. Le projet, installé sur le terrain du Grand Port Autonome de Bordeaux, ne prévoit aucune activité maritime mais générera un **trafic routier de 15-25 semi-remorques par jour minimum**, source de nuisances olfactives et sonores additionnelles à celles de l'usine.

#### **Viabilité économique incertaine et faibles perspectives d'emploi**

Pour 10 000 tonnes/an, les promoteurs évoquent **70 à 250** emplois seulement, sans commune mesure avec les filières existantes (850 emplois pour 10 000 tonnes de truite chez Aqualand ; 8 000 emplois pour 12 000 tonnes débarquées en pêche artisanale en Nouvelle-Aquitaine). Les cabinets PwC et EY soulignent **l'incertitude de rentabilité** due aux investissements initiaux très élevés et à une technologie dont la fiabilité n'est pas éprouvée. Comme l'indique Pierrick Haffray (Sysaaf) : « *aucune exploitation n'atteint encore les volumes annoncés. La viabilité économique n'a pas été démontrée.* »

## **Menaces pour la filière aquacole française**

La France est **le premier pays européen pour la conchyliculture**, dépendante de la qualité de l'eau. L'implantation « d'usines à saumons » de très grande dimension risque de créer un amalgame préjudiciable. En cas d'accidents techniques ou de controverses environnementales, c'est l'ensemble de la filière française qui pourrait voir son image dégradée, pénalisant des producteurs qui ne partagent ni les méthodes, ni l'échelle de ces projets industriels.

## **Défaillances systémiques : risques majeurs avérés**

### **Une technologie non hermétique**

Contrairement aux promesses d'un système fermé, les installations terrestres connaissent des évasions (2 500 alevins en Islande en septembre 2024) menaçant les populations sauvages par croisement génétique.

En Norvège, après inspection de 77 sites terrestres en 2024, l'Agence pour l'environnement a constaté que **90 % enfreignent les réglementations environnementales**, ne parvenant pas à contrôler les rejets polluants.

**Le cas Atlantic Sapphire (Danemark)** : En 2020, cette ferme RAS a déversé plusieurs millions de biofiltres en plastique dans le fjord protégé de Ringkøbing, toujours présent 5 ans après. L'entreprise a enfreint ses permis : **49 kg de phosphore rejetés en une journée (50 fois la limite légale)**. Lors d'un incendie en 2021, chlorure ferrique et PFAS se sont déversés dans le fjord. L'installation reste abandonnée.

### **Mortalités massives : un bilan catastrophique**

La technologie RAS, censée réduire la mortalité en mer (16%), produit l'effet inverse. En 2022 en Norvège : **141 millions de saumons morts en installations terrestres contre 60 millions en mer**. Depuis 2020, au moins 17 cas de mortalité massive enregistrés :

- **Mai 2025, Proximar (Japon)** : 170 000 saumons morts par manque d'oxygène
- **Octobre 2023, Leroy (Norvège)** : 1,9 million d'alevins morts
- **Juillet 2021, Atlantic Sapphire (Danemark)** : 100 000 saumons morts

### **Les incidents possibles.**

Des milliers de biofiltres déversés par Atlantic Sapphire dans le Ringkøbingfjord (photo prise en 2020)



Incendie de l'usine Atlantic Sapphire au Danemark, en 2021



Lors des opérations d'extinction, une grande quantité de substances toxiques s'est déversée dans la mer



## 4. Contexte environnemental global

**Il n'y a pas de planète en bonne santé avec un Océan malade.**

**L'Océan est la première source de vie sur Terre**, grâce aux millions de créatures et vies océanes qu'il abrite. Elles captent le CO<sub>2</sub>, créent de l'oxygène et régulent le climat. Plus de 3 milliards de personnes en dépendent directement pour leur subsistance.

**Notre alimentation est sa première source de destruction.** 92 % des espèces de poissons sont surpêchées ou exploitées au maximum. Cette surconsommation de poissons a des conséquences écologiques, climatiques, économiques et sociales dramatiques, allant du dépassement des limites planétaires à la sécurité alimentaire mondiale.

**La moitié des poissons consommés dans le monde provient de l'élevage**, et l'industrie aquacole est en pleine expansion. Loin de soulager l'Océan et sa vie marine, ces élevages intensifs de poissons **aggravent les pressions** qu'il subit.

**La production de saumons d'élevage a triplé en 20 ans et projette de continuer sur sa lancée. Ses impacts sont systémiques.** Par exemple, chaque jour, 700 millions de poissons sauvages sont réduits en farines... pour nourrir des saumons en cage. On dépeuple l'Océan, on affame celles et ceux qui en dépendent, pour élever des poissons carnivores. Face à la réalité d'un Océan de plus en plus vide, les producteurs de saumons augmentent la part de protéines de soja dans leur alimentation, faisant d'eux les deuxièmes plus grands consommateurs de soja au monde après les poulets d'élevage. Cette demande de soja augmente la déforestation de la forêt amazonienne, fragilisant cette alliée privilégiée dans la lutte contre le réchauffement climatique.

**Cette industrie nouvelle déplace les pressions et les amplifie sur l'ensemble de la planète.** Produire plus de saumons accentue directement la surpêche et la déforestation, intensifie la pollution carbone et nécessite une densification du nombre d'animaux dans les cages. Si tous les projets d'élevages en système RAS voient le jour, l'industrie émettra chaque année 16,9 milliards de tonnes de CO<sub>2</sub> en plus dans l'atmosphère. Pour nourrir ces nouveaux saumons, 233 milliards de poissons sauvages devront être pêchés et jusqu'à 436 000 tonnes de soja devront être récoltés chaque année, soit plus de 1 million d'hectares nécessaires à sa production.

**Cette industrie menace également le littoral français, dont la biodiversité et l'économie dépendent d'une bonne qualité d'eau.** Un élevage de 10 000 tonnes en RAS - tonnage similaire aux deux projets en cours en France - a une consommation électrique équivalente à celle d'une ville de 40 000 personnes et nécessite une station d'épuration d'une ville de 100 000 personnes.

**Il est impératif d'appliquer un principe de précaution strict** et d'évaluer rigoureusement ses potentiels impacts environnementaux, sociaux et économiques. Avant d'étendre ce modèle sur le littoral français, il faut **explorer sérieusement des pratiques alimentaires réellement durables**.

## 5. L'enquête publique

[Lien vers l'enquête publique](#)

### Qu'est-ce qu'une Enquête Publique ?

L'enquête publique est une procédure réglementaire assurant **l'information, la participation du public** ainsi que la **prise en compte de l'intérêt des tiers** lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement. Elle est dorénavant appelée enquête environnementale et est codifiée sous les articles L123 et R123 du code de l'environnement. Dans le cadre de l'enquête dont la durée est fixée par l'autorité organisatrice dans son arrêté d'ouverture, l'information du public est assurée au moyen du dossier d'enquête mis à disposition sur le ou les lieu(x) d'enquête et sur internet. Toute personne qui le souhaite peut participer à l'enquête en déposant une contribution sur les registres ouverts à cet effet sur le ou les lieu(x) d'enquête et par voie numérique. Elle peut aussi dialoguer avec le commissaire enquêteur au cours de ses permanences tenues généralement en mairie (les horaires sont indiqués dans l'arrêté préfectoral disponible ci-dessus).

### Pourquoi une enquête publique ?

Du fait de sa taille, Pure Salmon est dans l'obligation de déposer deux demandes réglementaires :

- **Une demande d'autorisation environnementale**, conformément aux dispositions du Code de l'environnement.
- **Une demande de permis de construire**, en application du Code de l'urbanisme.

La première phase d'instruction de l'autorisation environnementale, appelée **phase d'examen**, s'est achevée le **28 octobre 2025**. Elle a été coordonnée par la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) de Gironde et a mobilisé de nombreux organismes publics : ARS, SDIS, SAGE Nappes profondes de Gironde, SAGE Estuaire de la Gironde, Parc naturel marin de l'Estuaire et de la mer des Pertuis, Parc naturel régional du Médoc, DDTM, DREAL, BRGM.

La seconde phase est l'**enquête publique**. Elle se déroulera du **15 décembre 2025 au 19 janvier 2026**. L'enquête est conjointe aux deux procédures (autorisation environnementale et permis de construire) et sera supervisée par une **commission d'enquête nommée par le Tribunal administratif de Bordeaux**.

Un **registre dématérialisé** sera mis à disposition pour garantir une participation active et transparente des riverains et des parties prenantes. À l'issue de cette consultation, la commission rendra un **avis motivé**, qui sera pris en compte dans la décision finale.

### Décision et recours

La procédure s'achèvera par la **phase de décision du préfet de Gironde**, qui pourra autoriser ou rejeter la demande portée par Pure Salmon. En cas de décision favorable, une période de recours sera ouverte.

## 6. Calendrier des actions

- **14 décembre** : réunion publique à Saint Vivien de Médoc, 15h00 - 18h00
- **15 décembre** :
  - Début de l'enquête publique
  - Rassemblement 17h00 - 18h30, parvis des Droits de l'Homme.
- **10 janvier** : réunion publique au Verdon-sur-mer
- **17 ou 18 janvier** : mobilisations en Médoc et à Bordeaux
- **19 janvier** : fin de l'enquête publique. La mobilisation continuera

## 7. Annexes

Site web dédié : [usines-de-saumon-non-merci.com](http://usines-de-saumon-non-merci.com)

Google Drive vers photos, logos, etc : [cliquer ici](#)



## Les dates clés

- 2020 : annonce du projet Pure Salmon à Boulogne-sur-Mer, début de la contestation locale
- 2021 : les besoins en eau sont jugés incompatibles par les services de l'Etat, Pure Salmon abandonne son projet à Boulogne-sur-Mer
- Avril 2022 : signature avec le GPMB
- Août 2022 : début de la mobilisation locale portée par le collectif Eaux Secours Agissons (ESA)
- Janvier 2023 : soumission d'une requête sur les risques pour l'environnement à la Commission des pétitions du Parlement Européen
- 19 janvier 2023 : création de l'association Eaux Secours Agissons
- 6 mars 2023 : Pure Salmon envoie à ESA une lettre de mise en demeure exigeant la suppression sous 48h de la pétition en ligne sur [Change.org](#) en raison de propos perçus comme diffamatoire
- Mars 2023 : création du collectif royanais Estuaire 2050
- 3 avril 2023 : Pure Salmon assigne en justice l'association ESA et ses représentantes légales Esther Dufaure et Alice Soulié pour 13 imputations diffamatoires et réclame 32,000€ de frais
- Septembre 2023 : Pure Salmon retire son dossier ICPE, jugé insuffisant par les services de l'Etat
- Octobre 2023 : dépôt du 2<sup>e</sup> projet
- 2 novembre 2023 : procès pour diffamation d'ESA face à Pure Salmon au tribunal de Bordeaux
- 7 décembre 2023 : Pure Salmon perd son procès, ESA et ses représentantes légales sont relaxées. Pure Salmon fait appel
- Mars 2024: création du collectif médocain La Fraie Sauvage
- Juin 2024 : dépôt du permis de construire
- 10 janvier 2025 : Pure Salmon France est débouté en appel du procès "procédure baillon" et décide de poursuivre l'affaire devant la Cour de Cassation
- Mars 2025 : création du collectif "Usines de Saumons, Non Merci"
- Juin 2025 : modification du PLU adoptée et manifestive au Verdon contre le projet
- Juillet 2025 : Pure Salmon retire son pourvoi en cassation.
- Septembre 2025 : avis favorable du conseil municipal
- Octobre 2025 : les services de l'Etat juge le dossier Pure Salmon recevable sur la forme
- 29 novembre 2025 : rassemblement (presque 1000 personnes) contre le projet sur les deux rives
- 15 décembre 2025 - 19 décembre 2026 : période d'enquête publique
- Printemps 2026 : décision par le préfet de Gironde

## Pour aller plus loin

3 rapports complets pour comprendre les enjeux des usines de saumons



### Hors Sol

Nouveau rapport exclusif sur les dangers du développement des élevages intensifs terrestres de saumons.

[Télécharger](#)



### Bombes roses

Rapport d'enquête sur les impacts de l'industrie du saumon d'élevage.

[Télécharger](#)



### Moratoire

Appel pour un moratoire sur les fermes-usines de saumons en France.

[Télécharger](#)